

L'an deux mil dix, le douze mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Urzy dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Huguette JUDAS, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 05 mai 2010

**Présents** : Mme JUDAS, M. DELMOTTE, Mme THILLIER, M. CHALENCON, M. GOBET, Mme BIDAUT, Mme MANZI, M. BOURDIAUX, M. SEGUIN, M. JOURNEAU, Mme LEMAITRE, M. GATEAU, M. ADOUE.

**Absents excusés qui donnent procuration** :

M. MINGAT qui donne procuration à Mme MANZI  
M. LEGRAND qui donne procuration à M. GATEAU  
M. REGNAULT qui donne procuration à Mme LEMAITRE

**Absents excusés**

M. DECAUX, Mme ROPITEAU

**Nombre de membres** :

Présents : 13

En exercice : 18

Votants : 16

Monsieur ADOUE a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 14 avril 2010
- 2) Rapport des commissions
- 3) Emprunt station d'épuration du Pont Saint Ours
- 4) Emprunt achat tondeuse
- 5) Retrait de la délibération pour le versement des indemnités de fonctions au Conseiller Municipal titulaire d'une délégation en date du 26/01/10
- 6) Renouvellement de la ligne de trésorerie
- 7) Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la Société SEGILOG
- 8) Modification des statuts de l'EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle de la Nièvre) concernant une nouvelle adhésion
- 9) Informations diverses

1) **Approbation du compte rendu de la séance du 14 avril 2010**

Le compte rendu de la séance du 14 avril 2010 est adopté à l'unanimité.

## 2) Rapport des Commissions

Commission Communication du mercredi 5 mai 2010 de 18h30 à 19h30

Membres Présents : Huguette JUDAS, Annie Pierre LEMAITRE, Daniel CHALENCON, William DELMOTTE, Patrick REGNAULT

Membre démissionnaire : Jacqueline ROPITEAU (quitte définitivement la région)

Secrétaire de séance : Daniel CHALENCON

### Ordre du jour :

- Conception du Bulletin
- Conception de l'Agenda

#### 1) Bulletin :

- page 1 : comptes administratifs
- page 2 : comptes administratifs et maintien des taxes
- page 3 : - en haut, subventions aux associations  
- en bas, ZOOM ENVIRONNEMENT (disparition des abeilles et concours des maisons fleuries)
- page 4 : - en haut, suite ZOOM ENVIRONNEMENT  
- en bas, nouvelle composition du bureau

Précisions pour le Zoom Environnement :

- a) 2 photos pour le thème des abeilles (affiche et public)
- b) Bulletin d'inscription pour le concours

#### 2) Agenda

- Couverture : possibilité photos représentant la forêt, l'étang, un parterre de fleurs ou encore des ruches
- Autres clichés à l'intérieur de l'agenda : écoles, station d'épuration du Pont Saint Ours, caravane du sport
- Double page au milieu de l'agenda : plan d'Urzy

« ne pas oublier d'ajouter la présence sur la commune d'un cabinet infirmier »

## 3) Emprunt station d'épuration du Pont Saint Ours

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du projet de contrat établi par la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté et des conditions générales des prêts, décide :

**ARTICLE 1 :**

Pour financer la construction de la station d'épuration au Pont Saint Ours, la commune d'URZY contracte auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté un emprunt de la somme de 135 000 euros, au taux de 3.10 % et dont le remboursement annuel s'effectuera sur 15 ans.

**ARTICLE 2 :**

Madame le Maire est autorisée à signer le contrat dont le texte est annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

4) **Emprunt achat tondeuse**

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du projet de contrat établi par la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté et des conditions générales des prêts, décide :

**ARTICLE 1 :**

Pour financer l'achat d'une tondeuse, la Commune d'URZY contracte auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté un emprunt de la somme de 25 000 euros, au taux de 1.95 % et dont le remboursement trimestriel s'effectuera sur 5 ans.

**ARTICLE 2 :**

Madame le Maire est autorisée à signer le contrat dont le texte est annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

5) **Retrait de la Délibération pour le versement des indemnités de fonctions au Conseiller Municipal titulaire d'une délégation en date du 26/01/2010**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 26 janvier 2010 ; le Conseil Municipal avait adopté une délibération concernant le versement des indemnités de fonctions à un Conseiller Municipal titulaire d'une délégation. Madame le Maire avait ensuite pris un arrêté pour donner délégation à Mme LEMAITRE Conseillère Municipale occupant un poste d'inspecteur aux finances publiques de la Nièvre.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que Monsieur le Préfet de la Nièvre par deux courriers en date des 11 mars et 28 avril 2010 nous demande de bien vouloir retirer cette délibération car il s'avère que si au

sens de l'article L2122-5 du CGCT un agent d'une administration financière peut exercer les fonctions de Conseiller Municipal il ne peut en aucun cas recevoir de délégation de fonctions du Maire quel que soit l'objet de la délégation. Ce principe a été affirmé par le Conseil d'Etat dans son arrêt du 21 juillet 2006.

Après ce rappel et après en avoir délibéré, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir retirer la délibération en date du 26 janvier 2010 octroyant le versement d'indemnités de fonction à un Conseiller Municipal.

Vote : 14 votants

Mme Lemaitre (ayant la procuration de M.Regnault) a quitté la séance et n'a pas pris part ni aux délibérations ni aux votes

Pour : 13

Abstention : 1

La délibération en date du 26 janvier 2010 octroyant le versement d'indemnités de fonction à un Conseiller Municipal est donc retirée.

#### 6) **Renouvellement de la ligne de Trésorerie**

Madame le Maire rappelle que la Commune bénéficie d'une ligne de crédit depuis 1998, auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne.

Cet organisme nous propose, si nous le souhaitons, de renouveler ce financement pour une nouvelle année, pour un montant de 200 000€ avec facturation des intérêts fin de contrat avec capitalisation mensuelle taux T4M+0.80%.

Après étude, le Conseil Municipal décide de renouveler cette ligne de trésorerie pour une nouvelle année, pour un montant de 200 000 €, et autorise Madame le Maire à signer ce nouveau contrat.

Adopté à l'unanimité.

#### 7) **Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la société SEGILOG**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations avec la société SEGILOG.

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le renouvellement du contrat pour une durée de trois ans pour un montant annuel de 3800 € HT soit 4544.80 € TTC.

Le contrat prendra effet au 1<sup>er</sup> juin 2010.

Adopté à l'unanimité.

8) **Modification des statuts de l'EPCC (établissement Public de Coopération Culturelle de la Nièvre) concernant une nouvelle adhésion**

Le Conseil Municipal d'Urzy

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1412-3, L1431-1 à L1431-9, dans leur rédaction issue de la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et du décret du 18 septembre 2002.

Après en avoir délibéré,

Décide

- D'accepter l'adhésion de la Communauté de Communes Entre Loire et Forêt
- D'accepter les statuts tels que modifiés et annexés ci après

Adopté à l'unanimité

9) **INFORMATIONS DIVERSES**

**TRAVAUX**

Les tests concernant les travaux d'assainissement au Pont Saint Ours sont positifs et la remise en état de la voirie devrait suivre

**DATES A RETENIR**

19 au 22 mai 2010 bourse aux vêtements au marché couvert organisée par le Centre Social Intercommunal

29 mai 2010 : Concert de la Lyre Guérignoise au Marché couvert à 20h30

04 juin 2010 Assemblée Générale du Basket à 19h

12 juin 2010 Assemblée Générale du Foot à 18h à Chaulgnes

**DIVERS**

Changement de numéro de parcelle sur la convention avec l'apiculteur  
Deux courriers seront distribués aux administrés un pour l'inscription au concours de fleurissement et l'autre concernant la mise en place d'astreinte par le SIAEP.

Lors de la cérémonie du 8 mai 2010, il a été remis des médailles à deux porte-drapeaux et des diplômes aux anciens combattants.

Suite à l'exposition Entre ailes, il a été offert un tableau d'oiseau en 3D, tableau réalisé grâce à Christophe RAIMOND qui a pris la photo, Jackie BENOIT qui a réalisé le 3D et Daniel GOBET qui a confectionné le cadre.

Séance levée à 20h15.

Mme JUDAS,

M. DELMOTTE,

Mme THILLIER,

M. CHALENCON,

M. GOBET,

Mme BIDAUT,

Mme MANZI,

M. BOURDIAUX,

M. SEGUIN,

M. JOURNEAU,

Mme LEMAITRE,

M. GATEAU,

M. ADOUE.